

Le Petit-Quevilly, 19 novembre 2019

lycée professionnel  
Elisa Lemonnier

académie  
Rouen

éducation  
nationale

Lycée Professionnel  
Elisa LEMONNIER  
59 bd Charles de Gaulle  
BP 53  
76141 Le Petit Quevilly  
Cedex

Le Proviseur, P. Hervé

A Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Etablissements

A l'intention des professeurs principaux  
des classes de 3<sup>ème</sup>

**Objet : Mini stage de découverte**

Mesdames, Messieurs,

Le lycée Elisa Lemonnier organise, dans le cadre du parcours avenir, des mini stages de découverte des formations proposées au sein de l'établissement à destination des élèves de 3<sup>ème</sup>.

Les mini stages ont pour but de permettre aux élèves de découvrir des filières métiers. Ils pourront ensuite affiner et confirmer leur choix d'orientation post 3<sup>ème</sup> afin de se positionner dans un parcours général, technologique ou professionnel.

Dans les sections métiers de la mode – vêtements et commerce, l'élève sera intégré, seul ou en binôme, au sein d'une classe dans les enseignements professionnels et ce sur une demi-journée

Au vu du nombre de demandes, pour les sections esthétique et coiffure, les élèves seront accueillis en groupe pour une visite des locaux et un échange avec les élèves et les enseignants leur sera proposé.

L'accueil d'un stagiaire au sein de la classe requiert de la disponibilité et de l'écoute de la part des enseignants et des élèves. **Toute demande doit être considérée par le stagiaire comme un engagement de sa part qu'il se doit d'honorer.** En cas d'absence injustifiée, aucune date ne sera reproposée.

La demande de mini-stage doit être faite par l'intermédiaire du collège et **uniquement par mail** à cette adresse [ce.0760088h@ac-rouen.fr](mailto:ce.0760088h@ac-rouen.fr) par retour du coupon réponse ci-joint. Les périodes d'accueil des élèves sont fixées entre le **20 janvier et le 4 avril 2020**.

Une convention papier vous sera ensuite retournée par courrier par le lycée avec une proposition de date pour effectuer ce mini stage. Elle devra être signée par l'élève, son représentant légal et le chef d'établissement.

Pour faciliter la gestion des flux des documents administratifs entre nos entités, **les conventions de stage signées ne doivent pas être retourner au lycée par mail ou par courrier.** C'est l'élève qui retournera cette convention papier signée et qui devra se présenter avec au lycée à la date prévue. Il la remettra à la vie scolaire dès son arrivée.

Pour des raisons d'organisation, nous ne prendrons plus de demandes après le 27 février 2019.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs l'expression, de mes sincères salutations.

Le Proviseur  
Pascal Hervé

